

Entretien avec Hugo Berto Coelho, directeur de l'Académie de Musique de Vilar de Paraíso (Portugal)



Par Bruno Belthoise.

À partir des années 1980, grâce notamment à son entrée dans la communauté européenne, le Portugal a développé son offre en matière d'enseignement musical spécialisé. Les deux grands conservatoires historiques du pays (**Lisbonne et Porto**) ont abandonné leurs niveaux supérieurs, récupérés par deux nouvelles structures dénommées **Ecoles Supérieures de Musiques de Lisbonne et de Porto**. Parallèlement, la mise en place d'écoles professionnelles a permis d'attribuer des missions spécifiques d'enseignement uniques en Europe. Dans la période de crise que traverse ce pays, nous nous sommes intéressés à prendre le pouls des conditions d'enseignement au Portugal et à rencontrer pour cela des responsables d'établissements officiels.

L'entretien avec **Hugo Berto Coelho** aborde des sujets liés à la pédagogie que délivre son **Académie privée** créée en 1979. Un établissement dynamique et novateur, très impliqué dans la vie musicale. Il est intéressant de savoir qu'actuellement au Portugal, il n'existe que **cinq conservatoires publics** entièrement subventionnés par l'Etat (**Lisbonne, Porto, Coimbra, Aveiro et Braga**) mais il y a plus de **100 écoles privées** de même statut que l'**Académie de Musique de Vilar de Paraíso** avec un plan d'études reconnu par l'état, mais financièrement dépendantes des fonds européens et de l'inscription des élèves.

Bruno Belthoise : Comment peut-on définir les différentes structures d'enseignement de la musique au Portugal ? Comment se situe votre Académie ?

Hugo Berto Coelho : Notre Académie est une structure qui appartient à la catégorie que l'on nomme au Portugal « à vocation artistique », c'est une école privée validée par l'état depuis sa fondation en 1979, sous contrôle du Ministère de l'éducation et soutenue financièrement par le *Fonds social européen*. **Nous accueillons actuellement 900 élèves**. Il existe plusieurs niveaux d'enseignement au Portugal : tout d'abord la pré-initiation de 4 à 7 ans, initiation (ou premier cycle) de 7 à 10 ans, le niveau préparatoire (ou deuxième cycle) de 10 à 12, le troisième cycle de 12 à 15 ans, le niveau Secondaire (ou complémentaire) de 15 à 18 ans.

Les régimes d'enseignements sont :

le Régime intégré : il réunit toutes les matières musicales et scolaires dans un établissement unique,

le Régime articulé : des horaires aménagés partiellement subventionné par l'État qui sépare physiquement les matières scolaires et musicales, mais dont les résultats sont regroupés pour l'évaluation finale globale, la musique étant considérée dans ce régime comme une matière importante issue d'un choix de départ de l'élève.

le Régime supplétif : toutes les matières scolaires sont présentes (régime général scolaire) mais avec le choix supplémentaire d'apprentissage musical dans un établissement choisi. C'est un choix courant en France mais peu adopté au Portugal. Il demande un investissement financier onéreux car l'État n'intervient plus financièrement.

le Régime libre : aucun âge obligatoire et la possibilité de choisir seulement une discipline instrumentale ou autre. Les frais d'inscription sont équivalents aux frais de cours particuliers mais avec la garantie de qualité d'un conservatoire.

B.B. : Quels sont les Régimes que vous proposez à Vilar ? Quels sont vos moyens de financements ?

H.B.C. : Dans notre établissement tous les Régimes sont possibles. Jusqu'à 9 ans, les cours du **Régime articulé** sont payés à 50% par le Ministère de l'Éducation. Pour les 2e et 3e cycles les frais sont payés à 100 % par le Ministère ou par le Fonds social européen POPH (Programme Opérationnel pour le Potentiel Humain). Le **Régime Secondaire** (ou complémentaire) articulé est aussi subventionné à 100 %. Le **Régime supplétif** peut être subventionné à 50%. Chaque année, l'Académie doit reformuler sa candidature au fond POPH. En général le dossier est accepté, mais on ne sait jamais combien nous allons recevoir. C'est une angoisse de redemander chaque année ce fond car le dossier est très complexe à mettre en forme: il ne faut omettre aucun point important car si ce financement devait être réduit ou refusé, nous serions sans doute obligés de devoir fermer tout simplement notre **Académie**. Il y a des inspections 3 ou 4 fois par an, notre organisation se doit d'être absolument exemplaire.

B.B. : Quelles sont les spécificités de votre établissement en matière de disciplines ?

Le cours de **Théâtre musical** de notre Académie a été le premier mis en place au Portugal. Par la suite, d'autres Académies ont ouvert des classes similaires et élaboré leur cursus à partir de notre expérience, ou avec l'appui pédagogique de nos professeurs. Nous avons demandé au Ministère d'officialiser ce cours. Actuellement notre partenariat avec l'**Université de Mountview de Londres** permet aux élèves d'obtenir un diplôme qui valide leur parcours chez nous. Ils peuvent également aller à **Mountview** plusieurs fois par ans perfectionner cette discipline, et nous accueillons des professeurs anglais pour des workshop à **Vilar de Paraíso**. Des partenariats ponctuels sont mis en place comme par exemple le Festival autour de la voix que nous avons organisé en 2013 avec une série de concerts (classique, jazz, fado, poésie, théâtre...) auxquels a participé le **Conservatoire de Lille** (France). Par ailleurs, nous avons ici de fréquentes interventions de grands solistes et pédagogues pour des Masterclasses comme Alberto Ponce (**École Normale de Musique de Paris**), Claudio Marcotulli (First Prize in the "F. Tarrega" competition), Manuel Cid (**École Supérieure Reine Sophie de Madrid**), Elsa Saque (**École Supérieure de Musique de Lisbonne**), Luiz de Moura-Castro (**Hartford University – USA**), Pedro Burmester (**École Supérieure de Musique de Porto**).

B.B. : Après l'obtention de leur diplôme musical à l'Académie, y a-t-il beaucoup d'élèves qui poursuivent leurs études en supérieur ?

H.B.C. : Nous sommes une des écoles privées qui présente le plus grand pourcentage d'élèves poursuivant leurs études en supérieur au Portugal et à l'étranger dans les disciplines les plus variées : chanteurs, pianistes, guitaristes, direction d'orchestre... D'ailleurs, un grand nombre de professeurs chez nous sont issus de cette Académie.

B.B. : Quelles sont vos opinions sur le futur de l'enseignement de la musique au Portugal ?



Nous sommes une des écoles privées qui présente le plus d'élèves poursuivant leurs études en supérieur au Portugal et à l'étranger.

H.B.C. : La crise pose de nombreux problèmes de remise en cause, notamment au niveau des statuts horaires des professeurs des établissements publics, puisqu'au Portugal les professeurs de musique dépendent du même Ministère que ceux des disciplines générales. Cela pose aussi bien entendu des problèmes au niveau du fonctionnement des écoles. Contrairement à la France, le Portugal fonctionne à 45 heures hebdomadaires, et si les postes pédagogiques complets sont de 24 heures, le temps restant se transforme en obligation de présence physique du professeur dans l'établissement. Cela pose un vrai problème car la spécificité de l'enseignement musical, qui dépend aussi de la qualité musicale de l'interprète-musicien, n'est pas prise en considération. Dans notre Académie, nous donnons la possibilité à nos professeurs de disposer du temps qui leur reste pour exercer leur art mais ils doivent aussi être disponibles pour les événements forts de l'école pendant l'année (concerts, présentations, célébrations...)

B.B. : Quels sont vos projets pour l'année 2014 ?

H.B.C. : En dehors des auditions régulières qui ont lieu chaque mois, l'Académie a une grande activité de spectacle durant toute l'année : deux spectacles de danse, une comédie musicale et un spectacle en fin d'année regroupant toutes les disciplines et tous les élèves. C'est une opération extrêmement complexe à préparer. La classe de théâtre musical est très vivante, elle monte des programmes différents chaque mois, participe à des concerts hors les murs et à des émissions de télévision pour la RTP (*West Side Story* et *Legally blonde* en 2013).

propos recueillis par Bruno Belthoise en décembre 2013